

Fiscalité en matière agricole



OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de:

- Avoir une vision globale des modalités d'imposition des revenus d'activité réalisés par l'exploitant agricole exerçant à titre individuel ou dans un cadre sociétaire
- Identifier les particularités agricoles en matière de plus-values
- Connaître les principaux dispositifs spécifiques aux biens agricoles et ruraux en matière de droits d'enregistrement

PROGRAMME

I. L'imposition des revenus d'activité d'un exploitant agricole

- Le régime fiscal de l'exploitant agricole individuel
 - Les bénéficiaires agricoles : régime réel et micro-BA
 - Imposition des activités commerciales et non commerciales accessoires (CGI, art. 75) – Diversification des activités
- Le régime fiscal des sociétés à activité agricole
 - IR ou IS
 - Risque de basculement à l'impôt sur les sociétés des sociétés civiles (CGI, art. 206)

II. L'imposition des plus-values en matière agricole

- Régime d'imposition des plus-values
 - Cas de l'option pour le maintien des terres dans le patrimoine privé
 - Cas des biens migrants
- Plus-values professionnelles et activité agricole
 - Régimes d'exonération des plus-values professionnelles appliqués aux activités agricoles
 - Focus sur l'art. 151 septies du CGI et les sociétés agricoles: plus-values sociales, plus-values sur parts de sociétés agricoles
- Plus-values immobilières des particuliers et prise en compte de l'indemnité pour amélioration versée au preneur sortant

PÉDAGOGIE

Sandrine BESSON,

Juriste consultante et animatrice de formation CRIDON Lyon

III. La taxation aux droits d'enregistrement en matière agricole

- Droits de mutation à titre onéreux
 - Droits d'enregistrement et opérations faisant intervenir la SAFER
 - Droits d'enregistrement et acquisition par le preneur en place
 - Droits d'enregistrement et acquisition par un jeune agriculteur
 - Cession de parts de sociétés agricoles (CGI, art. 730 bis)
 - Apport à des sociétés agricoles de biens immobiliers grevés d'un passif
- Droits de mutation à titre gratuit
 - Transmission de biens ruraux loués par bail à long terme ou de parts de GFA (CGI, art. 793)
 - Régime « Dutreil » et agriculture, quelques difficultés d'application

DATE ET HORAIRES

Judi 19 novembre 2026
09h30 - 17h30

LIEU

Paris

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au moyen d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.
- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
 - Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
 - La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
 - Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
 - À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
 - La facture sera éditée à l'issue de la formation.